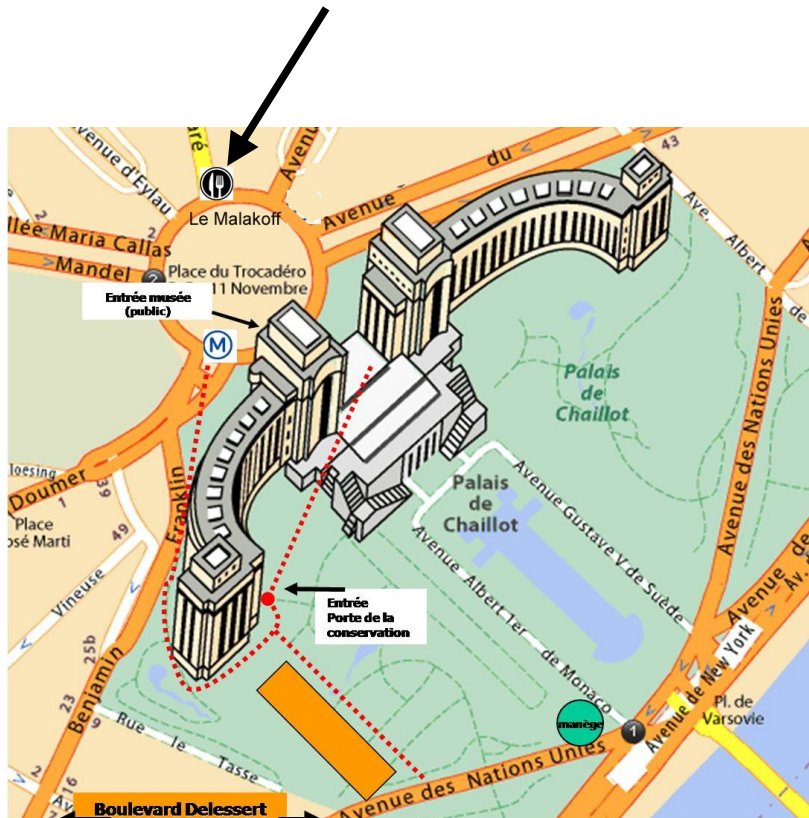


ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAMM
Samedi 16 mars 2019 - Informations pratiques



- Restaurant le Malakoff
- Accès MnM par jardin conservation

TSVP

Samedi 16 mars 2019

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAMM
AU MUSEE NATIONAL DE LA MARINE A PARIS
CONVOCAATION**

Le mot du Président

Chers amis du Musée national de la Marine,

Comme cela a été décidé par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 novembre 2018, l'AG 2019 se tiendra dans l'amphithéâtre du Musée national de la Marine à Paris – Palais de Chaillot – 75016 PARIS, le samedi 16 mars 2019 de 14h30 à 17h00.

Nous avons la possibilité de se retrouver pour déjeuner à partir de 12H00 à la brasserie Le Malakoff – 6 place du Trocadéro – 75116 Paris. Vous pouvez être accompagné pour ce moment de convivialité.

Je compte sur votre présence.

Cordialement.

Jean-Louis Vichot.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale se tiendra dans l'amphithéâtre du Musée nationale de la Marine – Palais de Chaillot 75016 Paris, le samedi 16 mars 2019 de 14h30 à 17h00.

L'accès se fera exclusivement par la porte de la conservation.

Ordre du jour :

- Ouverture par le Président,
- Présentation des rapports (moral et financier),
- Votes et quitus,
- Examen du budget 2019, du barème des cotisations et abonnements pour 2020,
- Renouvellement des membres sortants du conseil d'administration,
- Examen des motions déposées par le conseil et des questions diverses.
- Proclamation du résultat des élections.

Élections au conseil d'administration :

Un administrateur est en fin de deuxième mandat et ne peut se représenter : Pascal Baérd.

Quatre administrateurs sont en fin de premier mandat et deux sollicitent un nouveau mandat : Masson Jean-François, et Plouviez David. Mme Massoti-Royer et Jean Patrick ne souhaitent pas se représenter.

Un poste était par ailleurs disponible.

Le nombre de postes à pourvoir est donc de six. Les candidatures, exprimées par une lettre de motivation et un court CV comportant en particulier date et lieu de naissance, et une déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas interdit de gestion, doivent parvenir au siège avant le 22 février 2019. A cet effet, un document type est disponible au siège de l'AAMM il suffit de le demander si vous souhaitez vous porter candidat.

Pouvoirs :

Les pouvoirs des membres qui n'assistent pas à l'assemblée générale doivent parvenir au siège avant le 9 mars 2019.

Programme de principe :

- 14h00 : accueil des participants - Remise des documents
- 14h30 : ouverture de l'Assemblée générale
- 17h00 : fin de l'AG, réunion du nouveau conseil.

RAPPEL

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer aux votes. (RI art 4).

Les modalités d'accès à l'amphithéâtre du Musée national de la Marine doivent être scrupuleusement respectées (présentation de la carte de membre AAMM).

BULLETIN de PARTICIPATION

À renvoyer le plus tôt possible au bureau de l'AAMM
24 rue de Presles 75015 PARIS
avant le 9 mars 2019

Nom :

Prénom :

Adresse :

- Participera au repas organisé à la brasserie Le Malakoff – 6 place du Trocadéro – 75116 Paris le samedi 16 mars à 12h00.
Prix du repas : 40 euros X _____ participants soit un total de _____ euros.
Joindre impérativement votre règlement par chèque à l'ordre de l'AAMM lors de l'envoi du présent bulletin.
- Participera à l'assemblée générale de l'AAMM le 16 mars 2019 au Musée national de la Marine – Palais de Chaillot 75016 Paris (entrée de l'amphithéâtre par les jardins).
Merci de vous présenter à partir de 14h00 muni de votre carte de membre de l'AAMM pour pointage et validation de votre droit de vote.

Signature :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AAMM DU 16 mars 2019 - POUVOIR -

(à faire parvenir au siège **avant le 9 mars 2019**)

Je, soussigné

, membre de l'AAMM,

donne pouvoir à M. (1)

afin de me représenter à l'assemblée générale ordinaire de l'AAMM convoquée à Paris le 16 mars 2019 au Musée national de la Marine. En conséquence pour moi et en mon nom de prendre part à toutes délibérations à l'ordre du jour, émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour, et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

A, le.....
Signature (précédée de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir »).

(1) Nom en majuscule, prénom

OU

Biffer cette mention pour que ce pouvoir soit traité comme un pouvoir en blanc puisque non nominatif